

PREST'ACTION

BULLETIN NUMÉRO 8

LA CONVENTION
COLLECTIVE
REGROUPE
NOTAMMENT LES
MÉTIERS SUIVANTS :

Traduction
Enquête civile
Recouvrement de créances
Renseignement économique
Animation commerciale
Optimisation linéaire
Accueil évènementiel
Domiciliation entreprise
Accueil téléphonique
Accueil en entreprise
Centres d'appels

BULLETIN DE
LA CONVENTION
COLLECTIVE
PRESTATAIRES
DE SERVICES DU
SECTEUR TERTIAIRE
DU SYNDICAT :

Sud
Union
syndicale
Solidaires

Toutes et tous ensemble ? Et responsable ?

On pourrait croire que le titre de ce bulletin est un nouvel appel aux manifestations pour les retraites... Et bien non ! On n'a pour autant pas oublié ce combat, si important pour vivre nos vieux jours décemment et en bonne santé. Au vu de la crise sanitaire, on pourrait d'ailleurs rajouter que la réforme est plus que jamais une honte.

Non, ce titre fait plutôt référence au rituel des messages adressés à la population par les différents gouvernements en cas de crise économique, sociale ou sanitaire. Il paraît que nous sommes toutes et tous dans le même bateau et que surtout nous (les salarié-es) devons être responsables pour sauver la Nation. **Pour les vies, voire la planète et le désastre écologique, on verra plus tard... l'important étant, vous l'aurez compris, l'économie.**

Notre système de société est bien rodé : quand tout va bien et que l'argent coule à flots, pour une minorité, c'est chacun pour soi. Quand tout va mal, il faut non seulement que l'État paye les pertes (ou les dégâts) des entreprises, mais surtout que les salarié-es fassent des efforts...

Rarement une crise aura rappelé à quel point le système est fait pour les plus riches. Il est clair que la vie en confinement est plus facile pour ceux qui peuvent s'offrir des soutiens scolaires, des espaces de vie importants etc. etc. Dans le même sens, les salarié-es invisibles, bien souvent mal rémunérées, ont dû continuer à travailler parfois en mettant en danger leur vie dans les transports ou au travail. Notre organisation syndicale a d'ailleurs été à plusieurs reprises en justice, notamment dans deux dossiers importants, puisque nous avons fait plier La Poste et Amazon... **"Nos vies valent plus que leurs profits"** disions-nous au début du confinement et à vrai dire nous ne pensions pas que ce slogan allait, malheureusement, être autant d'actualité.

De l'argent, finalement il y en a...

Aujourd'hui, nous payons le prix fort des politiques des différents gouvernements successifs qui ont mis à bas les services publics, à commencer par celui de la santé. Afin de limiter le mécontentement, pendant des semaines le gouvernement a menti sur le risque sanitaire afin de dissimuler leurs petites économies sur les masques, les appareils respiratoires et le nombre

de lits fermés dans les hôpitaux. Il ne s'agit pas de dire que cela aurait pu éviter telle ou telle chose, mais de constater que nous n'étions pas armés pour affronter cette situation. Nous devons rester confinés pour enterrer nos ami-es ou des membres de nos familles, mais continuer à travailler dans des secteurs non essentiels comme nous avons pu le voir dans certains accueils où les sites étaient vides, ou dans des centres d'appels.

Évidemment, pour répondre à la crise économique le gouvernement et le MEDEF n'ont d'autres réponses que des reculs sociaux pour le monde du travail – attaqué sur les congés et les RTT, chômage massif, dérèglementation du temps de travail... – tout en arrosant à coup de milliards les entreprises sans aucune contrepartie. **Le Danemark, par exemple, a exclu de ses aides les entreprises enregistrées dans des paradis fiscaux et, pour les autres, elles devront s'engager à ne verser aucun dividende et à n'entreprendre aucun programme de rachats d'actions sur les exercices 2020 et 2021.**

Attaque sur nos congés !

Certains cherchent déjà ce que pourrait être le monde d'après, alors que le quotidien est plus que jamais compliqué au travail comme dans les foyers, mais aussi et surtout financièrement. Dans ce domaine, nos patrons sont toujours au taquet pour faire quelques économies... **Pour eux il n'y aura ni avant ni après la crise.**

En négociation de branche, nous avons eu droit à une citation du gouvernement sur l'appel à la responsabilité devant la crise. Pour eux, ne pas permettre aux patrons de poser nos congés à notre place reviendrait à couler les entreprises... Il ne s'agit même pas de ne pas prendre nos congés ou de faire comme le jour de Pentecôte, non il s'agit juste de savoir qui décidera ou pas de l'utilisation de nos jours de congé... **Cela est d'autant plus drôle comme situation que le patronat de notre convention collective est déjà bien gâté par les mesures de flexibilité : contrat de travail ultra court et flexible pour la partie animation commerciale et événementielle, utilisation de temps partiel à foison côté accueil, et, annualisation très répandue côté centres d'appels... Ils avaient le beurre, l'argent du beurre, la crémière et maintenant ils veulent la vache !** Notre réponse aux patrons de la branche a été claire : notre responsabilité, c'est de ne pas payer nos impôts dans des paradis fiscaux comme d'autres ; notre responsabilité, c'est de négocier dans l'intérêt de ceux qui produisent les

richesses et non de ceux qui les spolient. C'est enfin de tout faire pour sauvegarder l'emploi des salariés, pendant que d'autres délocalisent à tout va pour faire quelques bénéfiques en plus. **Pour nous, notre responsabilité sera, après les applaudissements pour le personnel de santé et tous les invisibles (agent de caisse, de nettoyage, de sécurité, de centre d'appel, d'accueil...), de descendre dans la rue pour défendre une autre idée du service public et, plus globalement, un autre projet de société.**

Alors non !

Nous ne donnerons pas gratuitement, et sans un effort du patronat, le peu d'acquis sociaux qu'il nous reste... La première version de l'accord permettait aux entreprises d'imposer 6 jours de nos congés avec un délai de prévenance d'un jour, tout cela sans tenir compte des salarié-es en couple. Après négociation nous étions à 3 jours de délai et un respect des couples... En contrepartie, nous avons juste demandé (entre autre) une participation à l'effort sous forme de récupération des jours imposés confinés (6 jours imposés auraient permis aux salarié-es de poser 3 jours par la suite), mais ceci a été refusé...

Tous les syndicats, exceptée la CFTC, ont refusé de signer un accord aussi vide... La responsabilité dans une négociation est bel et bien de répondre favorablement au moins une fois de temps en temps aux attentes des salarié-es... On demande dans le cas présent aux salarié-es de refaire un effort, alors que tous les accords de la convention collective vont toujours dans le même sens et ce n'est pas celui des salarié-es !

Un autre accord est en cours de négociation

1er mai... et au chômage partiel !

A partir du 1er mai, les salarié-es qui doivent garder leur enfant ou qui souffrent d'une maladie chronique, voire de faiblesses respiratoires, ainsi que leurs proches aidants passeront en chômage partiel. Avec cette mesure, ils n'auront pas forcément à subir de baisse du niveau d'indemnisation au bout d'un mois d'arrêt... et en plus, cerise sur le gâteau, les entreprises vont faire d'énormes économies !

En effet après plus d'un mois de tâtonnements et quelques boulettes juridiques, le gouvernement a décidé de clarifier la situation. Les salarié-es percevront

- Sans jour de carence et condition d'ancienneté, 90% de leur salaire sur la période du 12 mars au 30 avril (avec effet rétroactif, les entreprises devront donc revoir en partie leur paye...).

- Puis à partir du 1er mai, ils toucheront l'indemnité de chômage partiel soit 70 % de la rémunération brut - soit 84 % de la rémunération net - montant porté à 100 % pour les smicards (plus qu'ultra majoritaire dans la branche) et ils pourront, aussi, cumuler des congés...

Pour rappel, avant ce décret paru le 17 avril au Journal Officiel, l'arrêt de travail pour garde d'enfant ou vulnérabilité permettait (sauf accord plus favorable) de toucher 90 % du salaire net pendant 30 jours puis 66,67% sur 30 jours (et 10 jours de plus, à nouveau, par période de 5 ans d'ancienneté). L'Assurance-Maladie en payait une partie, et l'employeur avait l'obligation de faire le complément pour parvenir à 90 %. Sachant qu'après un mic mac dans la publication des décrets une partie des salarié-es ont vu leur rémunération amputée sur le mois de Mars.

Pour notre branche, cette modification sera sans doute favorable pour la majorité des salarié-es, sauf pour les très anciens ou les cadres. Le syndicat **SUD** exige plus que jamais le maintien de la rémunération à 100% pour toutes et tous.

notamment sur la partie couverture santé et formation professionnelle. Ces deux parties étaient à l'origine dans le même accord que les congés, mais, au vu du blocage, l'ensemble des syndicats se sont mis d'accord pour dissocier les choses. **Notre syndicat avait demandé afin de répondre à l'urgence sociale :**

- 10 mn de temps de pause supplémentaire le temps de la crise afin de respecter les mesures de sécurité
- Un maintien des salaires à 100% en cas de chômage partiel ou de formation FNE

- Un arrêt des sanctions pour tous les retards, absences... pendant la période du confinement.

- La prise en charge au-delà des 90 jours des arrêts de santé ou garde enfants avec paiement à 100% dès le premier jour sans condition d'ancienneté.

Et à présent ?

Chaque entreprise va sans doute essayer de faire un accord sur les jours de congé afin d'imposer encore un peu plus de flexibilité. On ne parle pas d'économie, ou de mesure pour sauvegarder l'entreprise, car cela n'a aucun sens de faire croire qu'une dépense de trésorerie, déjà provisionnée dans les comptes pour des jours de congé en septembre, serait plus économe pour les finances d'une entreprise que des jours imposés en juillet. Et cette mesure n'est pas non plus pour répondre à un problème de niveau de commandes / production, vu que le chômage partiel est toujours possible et ne coûte rien aux entreprises !

Alors oui, on a beau chercher en quoi il est irresponsable de refuser de lâcher encore et encore nos droits (sans contrepartie) ! En tout cas, nous ne pouvons qu'être satisfait de l'unité syndicale pour tenir tête aux patrons....

La bonne paye...

Pour une partie des salarié-es il est très compliqué de vérifier sa paye entre les périodes de maladie, de chômage partiel et tout simplement les absences ou retards. En activité partielle, vous devez être payé au minimum à 8,03 net de l'heure ou 84% de la rémunération net (l'assiette de l'indemnité et la même que celle des congés payés (primes...)). La magie comptable de Armatix 14 a transformé ce montant minimum en 7,105€ ! La direction s'est engagée à réparer l'erreur... **Il est plus que jamais important de vérifier ses salaires.**

Intelcia s'amuse...

Mi mars c'était au petit chimiste, puisque les salarié-es ont découvert en arrivant au travail qu'il n'y avait ni masques, ni gants... mais du désinfectant. **La classe, non ?** Pas vraiment, car en vérité la notice de l'aérosol indiquait : "*Le Désinfectant EPI... vise à désinfecter et à désodoriser l'intérieur de vos chaussures, de vos gants ou bien encore de vos casques.*"

Peu efficace, donc, pour lutter contre un virus... Puis ce fut au tour des chaises musicales, car voulant bien faire l'entreprise a voulu placer les salarié-es sur un poste sur deux, afin de respecter l'espacement d'un mètre entre les personnes. Sauf que c'était premier arrivé, premier servi, et ceux qui n'avaient pas été assez rapides ont dû retourner chez eux, ou attendre que d'autres finissent leur journée. Ils ne savaient même pas s'ils allaient être payés. **On leur a dit qu'on verrait ça plus tard...**

POUR PRENDRE CONTACT :

**www.solidaires.org - Facebook : @sudsolidairesprestataires
SUD-Solidaires : 25 rue des envierges 75020 Paris - 0144621200**